

Décision

Générale

colonial

Décision n° 584 31/05/1952

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 mai 1952

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1952

Date du numéro
1 juillet 1952

TEXTE INTÉGRAL

Le salaire mensuel de M. Rabeson (Raymond), secrétaire auxiliaire au Service des Finances et de la Comptabilité, est port à vingt-trois mille cinq cent quarante francs (23.540 fr.) pour compter du 1er juillet 1951 et à vingt-cinq mille trois cent francs (25.300 fr.) pour compter du 1er janvier 1952.